



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

journée nationale de la Résistance

Question écrite n° 10947

Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, sur le souhait de l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance (ANACR) de voir le 27 mai, date anniversaire de la création du CNR sous la présidence de Jean Moulin et à la demande du général de Gaulle, devenir la journée nationale de la résistance. Dans l'esprit de l'ANACR, cette date symbolique, non fériée et non chômée, serait un moment privilégié chaque année pour permettre la transmission aux jeunes générations des valeurs de la résistance française à l'occupation nazie et au régime de l'État français. Il souhaite connaître sa position sur cette revendication.

Texte de la réponse

La transmission de la mémoire de la résistance est un des axes majeurs de la politique de la mémoire que le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants entend conduire. Il est, en effet, important que le message de courage et de civisme légué par le général de Gaulle et par la résistance soit conservé, puis connu et compris des jeunes générations. Il s'agit d'un impératif républicain auquel le Gouvernement entend veiller tout particulièrement, en poursuivant ou en engageant plusieurs actions en ce sens. Le soutien apporté aux fondations de mémoire (Fondation de la résistance, Fondation de la France libre, Fondation de la mémoire de la déportation, Fondation Charles-de-Gaulle, Fondation pour la mémoire de la Shoah) est une des illustrations importantes de cette volonté. De nombreuses initiatives tournées directement vers les jeunes sont également entreprises. Dans ce cadre, lors de la réunion du Haut Conseil de la mémoire combattante du 18 novembre 2005, le Président de la République a approuvé l'institution d'une journée nationale le 18 juin. Ainsi, le décret n° 2006-313 du 10 mars 2006 a institué le 18 juin de chaque année : « Journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi. » Par ailleurs, le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants souligne l'ampleur donnée à la commémoration des événements qui ont conduit à la libération de la France et à la victoire sur le nazisme. À chaque occasion, un hommage solennel a été rendu au général de Gaulle, aux Français libres, aux résistants de l'intérieur, afin de manifester la reconnaissance de la nation et de transmettre leur message aux jeunes générations.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10947

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Anciens combattants

Ministère attributaire : Anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 novembre 2007, page 7161

Réponse publiée le : 5 février 2008, page 990